

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 14*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Laurence LEROUX ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO**

**Absents : Christelle DEROUET**

**Procurations : Vincent PELLETIER à Bernard MICHON ; Céline BERNIGAUD à Stéphane MASTROPIETRO**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 5 mai 2015

**DELIBERATION N° 1 :**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU PONT DES MARTINOTS**

Rapporteur : Madame Coralie BOURDELAIN

Madame Bourdelain rappelle au Conseil Municipal la nécessité de conforter le pont des Martinots, celui-ci supportant une voie communale (VC 10).

L'estimation des travaux (étude et maîtrise d'œuvre comprises) s'élève à 44.502,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à demander une subvention au Conseil Général de l'Isère et à demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de ladite subvention.

Adopté à l'unanimité :

- voix pour : 14
- voix contre : 0
- abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 11 mai 2015.

Pour extrait

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

